

Position de l'UICN sur les mécanismes de soutien

Convention sur la diversité biologique

Seizième session de la Conférence des Parties (COP16)

Cali, Colombie, 21 octobre - 1er novembre 2024

Principaux messages de l'UICN

Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (Point 9 de l'ordre du jour)

Les Parties doivent rechercher des solutions créatives et simples, en s'appuyant sur les options identifiées et les compromis nécessaires, pour l'adoption d'un mécanisme multilatéral juste, simple et transparent concernant les Informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques (DSI, selon leur sigles en anglais), qui minimise la charge des coûts administratifs et autres coûts opérationnels et maximise les flux monétaires vers les fonds.

Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen (Point 10 de l'ordre du jour)

La COP16 devrait chercher à adopter un cadre de suivi solide et complet et décider d'en assurer un examen régulier.

L'UICN souligne que les engagements des acteurs non étatiques doivent faire partie intégrante de l'examen mondial des progrès collectifs, ainsi que la nécessité de résultats concrets du processus d'examen mondial afin d'éclairer les révisions ultérieures des SPANB/objectifs nationaux et les futurs ajustements des objectifs d'action après 2030.

Mobilisation des ressources et mécanisme de financement (Point 11 de l'ordre du jour)

L'UICN exhorte les donateurs à soutenir plus avant la capitalisation du GBFF afin d'assurer un soutien immédiat efficace à la mise en œuvre du KMGBF.

Renforcement et développement des capacités, coopération technique et scientifique, centre d'échange d'information et gestion des connaissances (Point 12 de l'ordre du jour)

L'UICN se félicite de la sélection des entités et organisations sélectionnées pour accueillir les centres régionaux et sous-régionaux d'appui à la coopération technique et scientifique et s'engage à collaborer avec d'autres entités et organisations et l'entité de coordination mondiale, une fois celle-ci sélectionnée, pour assurer une couverture complète et tirer parti des compétences et de l'expertise de chacun tout en évitant les doubles emplois.

Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales (Point 13 de l'ordre du jour)

Notant que le dernier trimestre de 2024 accueillera successivement les COP des Conventions de Rio, l'UICN exhorte les Parties à établir des liens opérationnels concrets entre ces Conventions, y compris au niveau national, en particulier dans le but d'exploiter les synergies et assurer la coordination et l'alignement dans la préparation des principaux instruments nationaux dans le cadre de ces processus politiques. L'UICN exhorte également les Parties à établir de tels liens avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (par exemple, la CITES, la CMS), aux niveaux mondial et national.

Application de l'article 8(j) et des dispositions connexes (Point 14 de l'ordre du jour)

L'UICN soutient la création d'un organe subsidiaire permanent, à composition non limitée et inclusif sur l'article 8(j). En ce qui concerne le programme de travail proposé, l'UICN soutient son alignement sur le KMGBF et le Plan d'action en matière de genre, et réitère la nécessité d'une approche de sa mise en œuvre fondée sur les droits de l'Homme et se félicite de l'inclusion de cet élément.

Intégration de la biodiversité dans et entre les secteurs (Point 17 de l'ordre du jour)

L'UICN souligne l'utilité de l'Approche stratégique à long terme de l'intégration (LTAM, selon ses sigles en anglais) et du Plan d'action associé en tant que ressources pour guider des actions concrètes au niveau national, et recommande de conserver une référence et un accès au plan d'action volontaire dans la décision de la COP.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Mme Sonia Peña Moreno
Directrice
Centre pour les politiques et le droit
Siège de l'UICN
sonia_penamoreno@iucn.org

Mme Victoria Romero
Responsable principale des politiques – Biodiversité
Centre pour les politiques et le droit
Siège de l'UICN
victoria.romero@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél : +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
www.iucn.org

Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (Point 9 de l'ordre du jour)

L'UICN salue le travail du Groupe de travail *ad hoc* à composition non limitée sur le partage des avantages de l'utilisation des informations de séquençage numérique sur les ressources génétiques (DSI, selon leurs sigles en anglais), et exhorte les Parties à adopter les modalités d'opérationnalisation du mécanisme multilatéral pour le partage juste et équitable des avantages de l'utilisation de DSI, y compris un fonds mondial.

Le mécanisme multilatéral, en particulier le fonds mondial, devrait respecter les critères énoncés au paragraphe 9 de la décision 15/9, en favorisant la simplicité et la transparence dans la collecte et le décaissement des fonds provenant de l'utilisation de DSI, en minimisant la charge des coûts administratifs et autres coûts opérationnels et en maximisant les flux monétaires vers le fonds. À cet égard, les utilisateurs de tous les pays devraient être concernés, et les Parties voudront peut-être envisager d'utiliser un mécanisme financier existant pour administrer le fonds de manière indépendante. Les contributions au fonds doivent être faciles à respecter et difficiles à éviter, et être acheminées par un nombre limité d'entités (par exemple, les autorités nationales).

Fondamentalement, les avantages monétaires et non monétaires doivent soutenir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Compte tenu de l'importance des avantages non monétaires pour combler les lacunes technologiques et de capacité et soutenir le développement durable, une réflexion plus approfondie est nécessaire pour opérationnaliser le partage multilatéral des avantages non monétaires. Les Parties pourraient demander des travaux supplémentaires sur cet aspect du mécanisme avant la COP17.

Reconnaissant que l'opérationnalisation du mécanisme multilatéral contribuera grandement à la mise en œuvre du Cadre mondial de biodiversité de Kunming-Montréal (KMGBF, selon ses sigles en anglais), l'UICN appelle les Parties à :

- ✓ Faire preuve de leadership et de flexibilité lors des négociations sur les DSI au cours de la COP16 ; et

- ✓ Rechercher des solutions créatives et simples, s'appuyant sur les options identifiées et les compromis nécessaires, et conduisant à l'adoption d'un mécanisme multilatéral équitable, efficace et efficient.

Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen (Point 10 de l'ordre du jour)

Cadre de suivi

L'UICN félicite le Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs (AHTEG), le Groupe d'experts techniques sur l'information financière, le Groupe de travail sur l'article 8(j) et le Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique pour leur travail dans la poursuite de l'opérationnalisation du cadre de suivi et l'identification et la fourniture de conseils techniques visant à combler les lacunes critiques afin de l'améliorer.

L'UICN se félicite particulièrement de l'analyse des lacunes et des conseils concernant l'utilisation des indicateurs, y compris sur le suivi de la section C du KMGBF, tels que présentés dans les documents CBD/SBSTTA/26/2 et CBD/SBSTTA/INF/14.

Reconnaissant le peu de temps restant jusqu'en 2030, soulignant l'importance d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du KMGBF, tout en reconnaissant les lacunes restantes du cadre de suivi à ce stade, l'UICN :

- ✓ Prie instamment les Parties d'approuver le cadre de suivi révisé.
- ✓ Soutient le maintien du cadre de suivi en phase d'élaboration et d'examen. Compte tenu du caractère à long terme du cadre de suivi, il sera nécessaire de continuer à l'améliorer pour combler les lacunes dans les méthodologies des indicateurs principaux existants, d'examiner également les nouveaux développements en matière de données, de connaissances et de méthodes, de mettre à jour la liste des indicateurs composants et complémentaires au fur et à mesure qu'ils deviendront disponibles, et d'évaluer l'efficacité du cadre au fil du temps, y compris la pertinence

des indicateurs principaux actuels. Le Partenariat sur les indicateurs de biodiversité, les organisations compétentes et les institutions universitaires et de recherche pourront apporter leur soutien à cet égard.

- ✓ Souligne, conformément à ce qui précède, qu'il sera essentiel de renforcer les investissements dans le maintien des indicateurs existants et des informations qui les sous-tendent et de renforcer et développer les capacités au niveau national pour le suivi, l'analyse/évaluation et l'établissement de rapports, en particulier dans les pays en développement. Les centres régionaux et sous-régionaux d'appui à la coopération technique et scientifique joueront un rôle important à cet égard.
- ✓ Souligne qu'une cohérence avec les indicateurs utilisés dans d'autres processus internationaux, tels que le Cadre de suivi des ODD¹, est cruciale pour réduire la charge de travail liée aux rapports nationaux et éviter les doubles emplois, et soutient le maintien des paragraphes 12 et 13 du document SBSTTA/26/L.10², conformément à la décision 15/13 sur la coopération avec d'autres conventions et organisations internationales.
- ✓ Soutient la recommandation de l'AHTEG d'utiliser le niveau 3 de la Typologie mondiale des écosystèmes pour des rapports cohérents sur les écosystèmes dans l'ensemble du cadre, sur la base des données nationales et, par conséquent, recommande de supprimer les crochets du paragraphe 17 du document SBSTTA/26/L.10, en conservant la référence au niveau 3 (le niveau des groupes fonctionnels d'écosystèmes) pour équilibrer les détails et la complexité avec la nécessité de communiquer et de comparer les indicateurs.

L'UICN continuera à travailler avec les Parties pour renforcer le suivi et l'évaluation des écosystèmes, y compris par l'application de la Liste rouge des écosystèmes et de la Typologie mondiale des écosystèmes à divers contextes nationaux, continuera à mobiliser les normes de biodiversité et de conservation qui sous-tendent les indicateurs

principaux et leur désagrégation et se tient prête à soutenir les Parties dans leurs efforts de suivi.

Spécifiquement sur les Annexes I et III, l'UICN :

- ✓ Soutient l'approche proposée pour générer les ventilations de l'indicateur 3.1, qui sont essentielles pour suivre les progrès vers les divers éléments de cette cible, y compris l'importance de la biodiversité (via les ZCB et autres mécanismes de priorisation), la représentativité écologique, l'efficacité, le régime foncier et le type de gouvernance, ainsi que la ventilation intersectionnelle des cibles pertinentes par sexe afin de suivre la mise en œuvre sensible au genre du KMGBF et aider à capturer les impacts et contributions spécifiques des femmes.
- ✓ Encourage les Parties à utiliser la ventilation des indicateurs principaux pour combler certaines des lacunes identifiées par l'AHTEG (beaucoup étant également énumérés à part entière en tant qu'indicateurs composants ou complémentaires), par exemple, en utilisant la ventilation de l'indice de la Liste rouge par impacts des espèces exotiques envahissantes pour combler l'une des 2 lacunes associées aux indicateurs principaux de la Cible 6, tandis que les ventilations A1 de la Liste rouge des écosystèmes et A3 de l'indice de la Liste rouge peuvent combler les lacunes de la Cible 8 sur les impacts des changements climatiques sur la biodiversité.
- ✓ Suggère de conserver des indicateurs complémentaires concernant la couverture corallienne vivante, la couverture et la composition des coraux durs, et l'étendue mondiale des récifs coralliens, dans le cadre de l'Objectif A³, et tel qu'approuvé par l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI, selon ses sigles en anglais). Tout en soutenant les efforts de l'AHTEG pour faire de la liste des indicateurs composants et complémentaires une ressource utile, l'UICN note que les indicateurs coralliens en question sont dérivés de mesures locales, et ne sont pas des ventilations de l'indicateur principal A2, et

¹ <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>

² En attendant la référence appropriée à la recommandation du SBSTTA26

³ [Résolution 7.105](#) de l'UICN : La conservation et la protection des récifs coralliens dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

devraient donc être conservés dans le cadre de suivi.

- ✓ Note avec préoccupation l'utilisation des compensations de biodiversité comme source d'investissement privé dans la biodiversité. Bien que les compensations puissent contribuer à des résultats positifs en matière de conservation⁴, elles ne doivent être envisagées qu'après une application rigoureuse de la hiérarchie des mesures d'atténuation, afin de compenser la perte de biodiversité à un autre endroit. L'utilisation abusive des compensations pour financer des engagements existants en matière de conservation de la biodiversité pourrait entraîner un « transfert de coûts » et une érosion du financement de la conservation, y compris une réduction des budgets publics. Le financement de la conservation ne devrait pas dépendre de la destruction de la biodiversité à un autre endroit.
- ✓ Note en outre l'absence de lien entre investissement privé et résultats positifs en matière de biodiversité. En effet, il est possible qu'une augmentation des financements privés vers la biodiversité (Indicateur D.3) ne se traduise pas en une amélioration associée de l'état de la biodiversité (Indicateurs A.1-4). Il s'agit là d'une lacune claire dans le cadre des indicateurs, induisant des résultats pervers qui devraient être évités⁵.
- ✓ Souligne la nécessité de continuer à évaluer dans quelle mesure une approche sensible aux questions de genre est mise en œuvre dans le KMGBF, y compris par le suivi du Plan d'action en matière de genre (PAG). Le PAG fournit un ensemble d'actions indicatives qui, si elles sont mises en œuvre, assureront une mise en œuvre sensible au genre du KMGBF et contribueront à mesurer les progrès vers la Cible 23.
- ✓ Souligne que la Cible 22 du KMGBF vise à assurer une représentation et une participation complètes, équitables et sensibles aux questions de genre et met l'accent sur la protection des défenseurs des droits humains

environnementaux, y compris les femmes. La lutte contre les violences fondées sur le genre et la protection des femmes défenseurs de l'environnement sont des questions cruciales. L'Objectif 1.5 du PAG met également l'accent sur l'identification, la prévention et la réponse à toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur le genre.

Approche multidimensionnelle renforcée de la planification, du suivi, de l'établissement de rapports et de l'examen

Le KMGBF, y compris sa vision, sa mission, ses objectifs et ses cibles, doit être compris, mis en œuvre, rapporté et évalué, conformément à une approche pangouvernementale et pansociétale. Il est donc nécessaire non seulement de documenter les engagements des acteurs non étatiques, mais aussi de les tenir responsables de leur part de mise en œuvre.

- ✓ L'UICN soutient la mise en place de modèles standardisés pour rendre compte de ces engagements. L'UICN note cependant que les informations ainsi collectées ne peuvent pas se limiter à un ensemble d'engagements si elles doivent apporter une contribution utile à l'approche multidimensionnelle améliorée de la planification, du suivi, de l'établissement de rapports et de l'examen. Elles devraient faire partie intégrante de l'examen global des progrès collectifs qui, bien qu'étant un processus dirigé par les Parties, serait incomplet sans tenir compte des contributions de l'ensemble de la société.

La [plateforme Contributions pour la nature de l'UICN](#) fournit un mécanisme permettant aux Membres et autres composantes de l'UICN de documenter où ils entreprennent (ou envisagent d'entreprendre) des actions de conservation et de restauration et, à ce titre, peut constituer une source d'information importante à cet égard.

En ce qui concerne les éléments qui constitueraient la base de l'examen global des progrès collectifs,

⁴ Politique de l'UICN sur les compensations relatives à la biodiversité ([WCC-2016-Res-059](#))

⁵ Mair et al. (2024). Corporate disclosures need a biodiversity outcome focus and regulatory backing to deliver global conservation goals.

<https://conbio.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/conl.13024>

- ✓ L'UICN note que l'examen mondial pourrait être considérablement simplifié étant donné que le rapport mondial sur les progrès collectifs aura déjà pris en compte les rapports nationaux, l'analyse mondiale des SPANB, les rapports des examens volontaires nationaux et les informations sur les engagements des acteurs non étatiques envers le Cadre.
- ✓ L'UICN souligne la nécessité d'un résultat concret de l'examen mondial des progrès accomplis. L'examen consiste à évaluer les progrès accomplis et, ce qui est crucial, à identifier les actions supplémentaires nécessaires pour atteindre les cibles et la mission à l'horizon 2030, éclairant ainsi les révisions ultérieures des SPANB/objectifs nationaux et potentiellement les ajustements des objectifs d'action après 2030.

Mobilisation des ressources et mécanisme de financement (Point 11 de l'ordre du jour)

L'UICN se félicite de la création rapide du Fonds mondial pour le Cadre pour la biodiversité (GBFF, selon ses sigles en anglais) par le Fonds pour l'environnement mondial, des promesses confirmées du Canada, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Japon, de l'Espagne et du Luxembourg de mettre plus de 200 millions de dollars à disposition pour la première tranche de programmation du GBFF, ainsi que de la décision de destiner 20% des fonds aux peuples autochtones.

- ✓ L'UICN exhorte les donateurs à soutenir plus avant la capitalisation du GBFF afin d'assurer un soutien immédiat efficace à la mise en œuvre du KMGBF.

L'UICN se félicite des tendances positives récentes en matière de financement du développement pour la biodiversité, tout en reconnaissant que de nouvelles augmentations du financement de la biodiversité sont nécessaires pour atteindre les niveaux convenus dans la Cible 19 du KMGBF, dont au moins 20 milliards de dollars par an d'ici

2025 et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici 2030.

L'UICN appelle au renforcement des efforts visant à mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre la Cible 18 en réduisant les incitations néfastes d'au moins 500 milliards de dollars par an et en intensifiant les incitations positives pour la biodiversité.

L'UICN souligne la nécessité d'augmenter le financement de la biodiversité provenant de toutes les sources, y compris le financement public, privé et mixte, le financement national et international, et d'aligner tous les flux financiers sur le KMGBF. Une approche globale de l'économie visant à intégrer la biodiversité dans toutes les décisions économiques est nécessaire de toute urgence pour atteindre les objectifs et cibles du KMGBF.

L'UICN souligne la nécessité de veiller à ce que la mobilisation des ressources prenne en compte les questions liées à la main-d'œuvre requise pour une mise en œuvre efficace et équitable du KMGBF, en termes de taille de la main-d'œuvre, de capacité et de diversité de l'emploi et des conditions de travail, conformément aux cibles pour un travail décent dans le cadre de l'ODD8.

Renforcement et développement des capacités, coopération technique et scientifique, centre d'échange d'information et gestion des connaissances (Point 12 de l'ordre du jour)

L'UICN se félicite de la sélection par le Bureau de la Conférence des Parties des entités et organisations sélectionnées pour accueillir les centres régionaux et sous-régionaux d'appui à la coopération technique et scientifique. Quatre Bureaux régionaux de l'UICN⁶, représentant des consortiums d'organisations, ont été sélectionnés pour accueillir ces centres d'appui, et l'UICN s'engage à collaborer avec d'autres entités accueillant d'autres centres régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'avec l'entité de coordination mondiale, une fois celle-ci sélectionnée, pour assurer une couverture complète et tirer parti des compétences et de l'expertise de chacun tout en

⁶ Centre de coopération méditerranéenne de l'UICN, Bureau régional de l'UICN pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale,

Bureau régional de l'UICN pour l'Asie occidentale et Bureau régional de l'UICN pour l'Asie

évitant les doubles emplois. L'UICN apprécie les recommandations du SBI concernant le financement du travail des centres d'appui.

Compte tenu de l'importance du renforcement et du développement des capacités pour la mise en œuvre du KMGBF, l'UICN encourage les Parties à indiquer leurs besoins en matière de capacités et, si possible, leurs plans de renforcement des capacités, dans leurs SPANB révisés. Ce faisant, l'UICN invite les Parties à examiner et à aborder les implications en matière de capacités des Cibles élargissant l'éventail des acteurs engagés dans la mise en œuvre du Cadre, tels que les peuples autochtones et les communautés locales, et autres acteurs (par exemple, les gardes forestiers).

L'UICN contribue au KMGBF par le biais d'un certain nombre de partenariats et d'initiatives visant à faire progresser le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique et la gestion des connaissances. L'UICN continuera de coopérer avec la Secrétaire exécutive et autres initiatives pour renforcer et développer les capacités des Parties afin de faciliter la mise en œuvre du KMGBF.

Enfin, l'UICN soutient l'adoption de la stratégie de gestion des connaissances et alignera sa propre stratégie émergente de gestion des connaissances sur celle du KMGBF. L'UICN contribuera activement à la mise en œuvre de la plupart des objectifs stratégiques décrits dans la stratégie et collabore déjà avec d'autres organisations et Parties sur des projets visant à soutenir la gestion des connaissances pour la mise en œuvre des SPANB.

Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales (Point 13 de l'ordre du jour)

Le KMGBF souligne l'impératif de coopération entre les conventions relatives à la biodiversité et autres AME pertinents, et fournit un cadre pour rationaliser les actions afin d'atteindre leurs objectifs respectifs.

- ✓ L'UICN considère positivement que cela a été reconnu tout récemment dans les *Résolutions 14.1 - Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032* et *14.3 -*

Engagement de la CMS dans les processus de la CDB, y compris le Cadre mondial pour la biodiversité de la Convention sur les espèces migratrices, ainsi que dans la *Décision 1/CMA.5 Résultat du premier bilan mondial dans le cadre de l'Accord de Paris*.

- ✓ L'UICN exhorte les Parties à établir des liens opérationnels concrets entre les trois Conventions de Rio sur les changements climatiques, la conservation de la biodiversité et la désertification, y compris au niveau national, en particulier afin d'exploiter les synergies et assurer la coordination et l'alignement dans la préparation des principaux instruments nationaux dans le cadre de ces processus politiques, c'est-à-dire entre les SPANB, les objectifs de Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) et les CDN de l'Accord de Paris. Si nécessaire, les Parties pourraient également envisager de mandater des programmes de travail conjoints et/ou d'autres initiatives et activités pratiques afin d'améliorer la collaboration entre les conventions et minimiser tout chevauchement potentiel des travaux.
- ✓ L'UICN a apprécié les échanges d'idées lors de la Conférence de Berne III et offre son plein soutien à cet important programme de travail, mobilisant ses normes et ses connaissances et outils de conservation, en particulier la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, la Liste rouge des écosystèmes, la Typologie mondiale des écosystèmes de l'UICN, le Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la nature, la Norme mondiale pour l'identification des Zones clés pour la biodiversité, le Plan d'action mondial pour les espèces et sa [plateforme de connaissances en ligne](#), entre autres, facilitant les échanges et sensibilisant au moyen du Congrès mondial de la nature de l'UICN 2025.

Application de l'article 8(j) et des dispositions connexes (Point 14 de l'ordre du jour)

L'UICN souligne et reconnaît les rôles et contributions importants des peuples autochtones

et des communautés locales (PA et CL) en tant que gardiens de la biodiversité et partenaires dans sa conservation, sa restauration et son utilisation durable.

L'UICN travaille depuis longtemps avec les peuples autochtones et les communautés locales, à la fois pour promouvoir la reconnaissance de leurs droits et leur gouvernance au niveau politique et pour soutenir leurs activités de conservation sur le terrain⁷. L'UICN s'engage à continuer de soutenir la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de la Convention, ainsi qu'à la planification, à la mise en œuvre et au suivi du KMGBF. À cet égard,

- ✓ L'UICN soutient la création d'un organe subsidiaire permanent, ouvert et inclusif afin d'aborder les questions de connaissances traditionnelles, d'utilisation durable coutumière et autres questions pertinentes pour les peuples autochtones et les communautés locales. Une telle structure pourrait jouer un rôle stratégique dans la promotion de leurs contributions et d'un programme de travail ambitieux et améliorer l'articulation, la coordination, les synergies et la complémentarité des travaux avec les autres organes subsidiaires de la Convention ainsi qu'avec d'autres organisations et processus internationaux travaillant sur les connaissances traditionnelles tels que l'OMPI, la FAO, l'UNESCO, l'IPBES et la Plateforme des peuples autochtones et communautés locales de la Convention-cadre sur les changements climatiques.
- ✓ La composition de l'organe subsidiaire devrait refléter la participation pleine, effective et significative des PA et des CL, des femmes et des jeunes.

Ces recommandations reconnaissent la nécessité de fournir un espace dédié au dialogue entre les PI, les CL et les Parties afin de mieux guider la mise en œuvre des dispositions de la Convention relatives aux connaissances traditionnelles et à l'utilisation durable coutumière, entre autres, et le

⁷ Par la [Résolution 6.004 de l'UICN](#), les statuts de l'UICN ont été modifiés pour inclure les organisations de peuples autochtones dans la structure de l'Union.

désir d'un nouvel arrangement institutionnel visant à faciliter l'échange de connaissances.

En ce qui concerne le programme de travail proposé, l'UICN soutient son alignement sur le KMGBF et le Plan d'action en matière de genre, et réitère la nécessité d'une approche de sa mise en œuvre fondée sur les droits de l'Homme et se félicite de l'inclusion de cet élément. L'UICN se tient prête à travailler avec toutes les Parties, les peuples autochtones et les communautés locales pour un programme de travail ambitieux.

Intégration de la biodiversité dans et entre les secteurs (Point 17 de l'ordre du jour)

L'UICN réitère l'importance cruciale d'intégrer la biodiversité dans les décisions des acteurs publics et privés des secteurs économiques, afin d'atteindre les cibles et objectifs du KMGBF.

L'UICN note que des efforts considérables ont été déployés pour élaborer l'Approche stratégique à long terme de l'intégration (LTAM, selon ses sigles en anglais) et le Plan d'action associé, et souligne leur utilité en tant que ressources pour guider des actions concrètes au niveau national, en fournissant une stratégie et des domaines d'action, des actions phares, une justification, des exemples d'actions, des propositions d'activités et des étapes et acteurs potentiels.

- ✓ L'UICN recommande de conserver une référence et un accès au plan d'action volontaire dans la décision de la COP, car il s'agit d'une ressource utile pour guider et inspirer les gouvernements, les entreprises et les organisations non gouvernementales menant des actions visant à intégrer la biodiversité dans les secteurs public et privé ainsi que dans l'ensemble de la société.
- ✓ L'UICN se tient prête à soutenir les demandes adressées à la Secrétaire exécutive dans le document SBI/REC/4/10.

- ✓ Conformément au paragraphe 7(f), le projet BIODDEV2030⁸, financé par l'Agence française de développement et mis en œuvre notamment par l'UICN dans 15 pays (12 en Afrique), contribue à intégrer la biodiversité dans des secteurs économiques clés en analysant le désalignement possible entre les objectifs nationaux de conservation de la biodiversité et les politiques publiques sectorielles, identifiant ainsi les lacunes au niveau national. En outre, le projet a également montré qu'un dialogue multipartite basé sur la science permet de promouvoir l'intégration transversale de la biodiversité dans les secteurs économiques.
- ✓ L'UICN recommande de favoriser une communauté de pratique sectorielle, en mettant l'accent sur les secteurs où aucune institution spécialisée des Nations Unies n'existe et/ou ne peut jouer ce rôle, par l'organisation d'une série de webinaires axés sur l'intégration dans divers secteurs, afin de partager les enseignements tirés, les meilleures pratiques, les outils existants, les solutions, les orientations et les pratiques innovantes susceptibles de soutenir la mise en œuvre.

⁸ BIODDEV2030 est un projet conjoint de l'UICN, du WWF et d'Expertise France visant à opérationnaliser l'intégration de la

biodiversité dans les secteurs prioritaires de 16 pays en développement.